

# Lacan Quotidien



N° 814 – Jeudi 24 janvier 2019 – 20 h 14 [GMT + 1] – [lacanquotidien.fr](http://lacanquotidien.fr)



## Passions de l'être

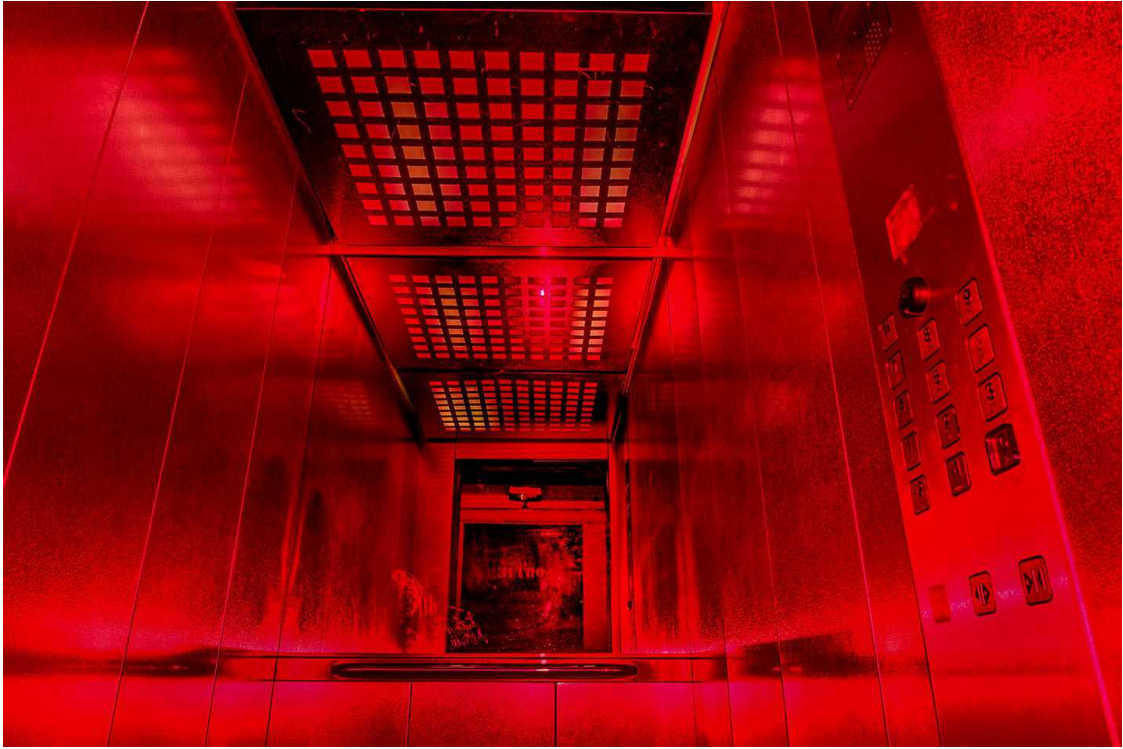
EN AVANT

*Ces passions de l'être*

qui poussent des foules à se rassembler dans les rues

par Pierre Naveau

**Un droit de haïr ?** par Dominique Paul Rousseau



## ***Ces passions de l'être*** **qui poussent des foules à se rassembler dans les rues**

**par Pierre Naveau**

Mardi 15 janvier 2019. Documentaire de Roberta Grossman diffusé sur Arte. Titre : « Les archives secrètes du Ghetto de Varsovie » (1).

30 janvier 1933, c'est chose faite. Hitler a conquis le pouvoir. Il lui a fallu trois ans. Il est devenu, pour ce qu'il est convenu d'appeler « le peuple », à la fois le *Führer* et le *Retter*, le « Chef » et le « Sauveur ».

Le « peuple », raconte-t-on alors, s'est pris à espérer. Échapper à la peur, c'est-à-dire à la pauvreté et à la précarité. Éviter la chute. Ne pas tomber dans le gouffre sans fond, vers lequel le chômage fait glisser. Le « peuple », captif de cette illusion, *y croit*. Il croit cet homme venu d'on ne sait où, qui, par ses vociférations, détruit la langue qu'il est en train de parler. Car c'est bien la première chose qu'il s'est agi de détruire, le lien social qui rend l'échange possible. Le « peuple » ne sait pas que, sous l'emprise de la terreur que lui inspirent ces coups de hache sonores, il est ainsi mis au pas.

Venons-en au fait. Le 1<sup>er</sup> septembre 1939, l'armée allemande envahit la Pologne. Les soldats allemands, tout aussitôt, s'en prennent aux Juifs. Ils ne ratent pas une occasion – sans pouvoir, comme certains personnages dans des tableaux de Jérôme Bosch, retenir un rire idiot – de les humilier, de les atteindre au plus vif de leur intimité, d'offenser publiquement leur pudeur.

Le documentaire de Roberta Grossman montre que *l'être rejeté du Juif*, maltraité de cette insoutenable façon, devient, dans l'espace public de la rue, *l'être haï* en tant qu'il prend alors l'aspect de *l'être trahi* dans son humanité même. À l'occasion de chaque scène, une petite foule curieuse, complice, s'assemble dans la rue.

Conséquence logique. Le 15 novembre 1940, à Varsovie, le ghetto est fermé.

Depuis un certain temps déjà – le journal qu'il tient, chaque jour, en yiddish l'atteste (2) –, l'historien Emanuel Ringelblum a compris sur quoi, inévitablement, la brutalité sans vergogne de ces violences faites aux Juifs va déboucher – leur anéantissement.

Il décide alors de constituer un réseau de résistance sous le nom paradoxal de *Oneg Shabbat*, La Joie du Shabbat. Il s'agit de collecter les témoignages écrits d'hommes, de femmes et d'enfants, portant sur les exactions commises à l'encontre des Juifs – insultes, coups, humiliations, viols, tortures, meurtres. Le professeur Ringelblum met l'accent sur le fait que ce sont des *écrits*.



Le 26 juin 1942, une émission de la BBC est captée dans le ghetto. Elle révèle que l'Europe est, à ce moment-là, mise au courant de l'horreur de la tragédie que l'occupant nazi a cherché à dissimuler en élevant un mur de briques et en fermant les portes du ghetto. Au centre de l'Europe, en quelque sorte, il y avait un trou dans le savoir. L'Europe, maintenant, *sait*. Mais, du coup, c'est le signal. Les déportations, par vagues, se multiplient. Les massacres, au moyen d'exécutions sans jugement préalable, renvoient des corps privés de leur vie à la nudité de leur anonymat. D'où, un peu moins d'un an après, le 19 avril 1943, l'insurrection du ghetto. Et sa destruction au lance-flamme, par les chars de l'armée allemande.

Le fait que les témoignages soient constitués d'écrits et qu'ils aient été conservés dans des boîtes en fer explique pourquoi ils ont pu être exhumés et extraits de leur cachette. Ces écrits sont actuellement archivés à l'Institut Scientifique Juif (YIVO). Rachel Auerbach, qui est l'une des seules rescapées de la tragédie du ghetto de Varsovie, y a veillé.

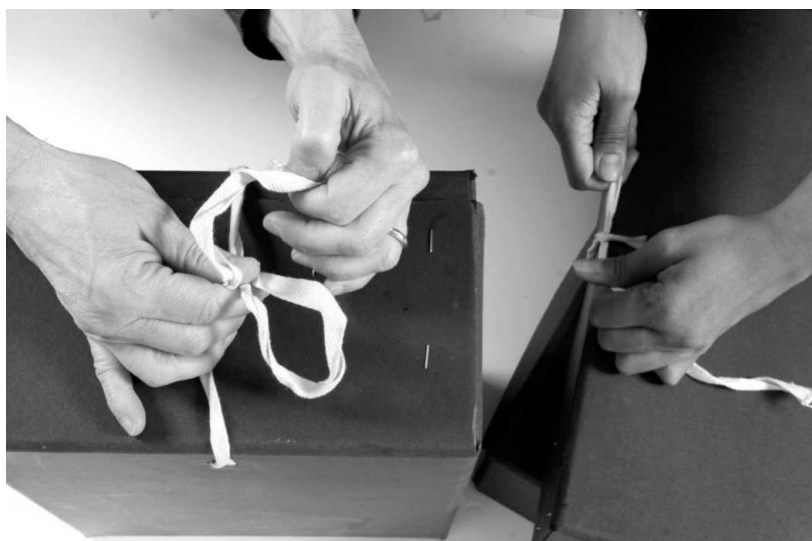
Considérons, juste un instant, au plus près, le détail même de ce documentaire, qui est donc porté par les porte-plume et les encriers de ces hommes et de ces femmes qui, blessés dans leur existence d'être parlant parce que haïs et trahis, ont néanmoins consenti à écrire, dans un petit cahier de couleur ocre, quelques lignes au sujet de ce dont ils ou elles ont été les témoins.

Il apparaît clairement à quel point ils ont été confrontés, à chaque coin de rue, au partage, chez ceux et celles par qui ils ont été persécutés, entre deux *passions de l'être*.

D'une part, côté « amour », si l'on peut faire usage de ce terme dans un tel contexte, de petites foules en liesse, voire, dit le commentaire, en extase, saluent le passage du Führer. L'identification en passe alors par *ce tourbillon de jouissance* d'un être ensemble le temps d'un moment, à cet endroit précisément. Bras levé et tendu vers la moustache tracée à l'horizontale.

D'autre part, côté « haine », quand l'occasion survient, ces mêmes petites foules en furie s'assemblent, l'invective à la bouche, autour de ces Juifs, hommes, femmes ou enfants, traversés par l'effroi et la terreur, pour les frapper, les rouer de coups, les tuer même à force de coups de poing et de pied. Cela pourrait avoir lieu au même endroit, sur le même trottoir, au même coin de rue. L'identification se sert, de ce côté-là, de *cette jouissance mauvaise* qui consiste à commettre impunément un acte comme si l'on n'avait pas à répondre de ses conséquences, comme si l'on n'était responsable de rien.

Il aura fallu la collecte de ces *écrits-là* par Emanuel Ringelblum pour que se sache, dans le détail, ce qui a eu lieu.



1 : « Les archives secrètes du ghetto de Varsovie », documentaire s'appuyant sur des archives et des reconstitutions de Roberta Grossman, États-Unis, 2018. Prochaine diffusion sur Arte vendredi 25 janvier à 9:25. À voir en replay jusqu'au 14 avril 2019 [ici](#).

2 : Ringelblum E., *Chroniques du ghetto de Varsovie*, trad. française, 1959, rééd. Payot-Rivages, 1995.

# Forum Europeo di Psicoanalisi



Sabato **16 febbraio 2019**,  
**dalle 9.00 alle 18.30** presso l'**Aula Magna**  
dell'**Università Statale** via Festa del Perdono 7, **Milano**

<http://www.forumeuropeomilano.org/>



## Un droit de haïr ?

par **Dominique Paul Rousseau**

Le quotidien danois *Politiken* ouvrait récemment les colonnes de sa page « Débat » à des témoignages de racisme au quotidien (1). Parmi ceux laissés sur une page Facebook dédiée à ce problème par un étudiant, on trouvait cette sorte de pointe assertive, anonyme, rapportée par la personne à qui elle a été adressée : « Je hais les Musulmans, et ça, je dois en avoir le droit. » (2)

Une telle déclaration relève des lois contre le racisme et les discours de haine au Danemark (3) comme en France. Considérée d'un point de vue psychanalytique, elle révèle une série de paradoxes.

Dans la formule proférée, il y a une dimension de *plainte*. La plainte d'un sujet qui éprouve de la haine et qu'on empêcherait de s'exprimer. Or la plainte est recevable en Droit. L'entrave à la liberté d'expression est susceptible de recours juridiques, bien connus des extrémistes de tous poils, et le goût des fondamentalistes pour la procédure est un fait d'observation. On voit ici – et c'est plus rare – la même plainte, si ce n'est le même recours par quelqu'un qui n'est peut-être ni extrémiste ni fondamentaliste. Il s'autorise l'appariement de la haine et du droit en s'appuyant sur une loi fondamentale de la démocratie. Une telle prise de position suppose un contexte de civilisation particulier, et il faut croire que nous y sommes.

Celui qui affirme « je hais et j'en ai le droit » clame son « droit à haïr » et accuse, par avance, d'infraction les défenseurs de celles et ceux qu'il hait – pour lui, ce sont sans doute les mêmes, qui semblent ne faire qu'un avec ceux qu'il hait. Sa revendication indique qu'il s'estime déjà *victime* d'une injustice et espère peut-être obtenir réparation pour ce préjudice... Fort est à parier qu'il votera d'ailleurs pour qui lui en fait la promesse.

Celui qui s'exprime ainsi ne dit pas : « je suis raciste », car il sait bien que c'est contraire à la loi. Il affirme quelque chose comme : « Je ressens de la haine. Quel mal y aurait-il à cela ? Je ne dis rien d'autre ! » Le ressenti, l'émotion, quoi de plus authentique, naturel, inévitable ? Il en fait état publiquement certes, mais, littéralement, sans inciter aucun tiers à manifester de la haine.

Si la discrimination et l'incitation à la haine raciale sont des délits – ce avec quoi cette personne s'accorde peut-être –, en revanche, comment son « ressenti » individuel pourrait-il être condamnable par la Loi ? Après tout, que quelqu'un ressent de la haine implique-t-il qu'il y soit pour quelque chose ?

Il ne serait responsable que de ce qu'il dit pour lui-même, mais pas des conséquences que cela pourrait entraîner pour les autres... Et si d'autres ressentent la même chose, après tout, il n'y peut rien, etc.

### *Je hais ce que j'aime*

Force est de constater qu'un homme qui dit haïr peut toujours être présumé aimer ce qu'il hait.

Puisqu'il est question de religion dans la phrase qui nous intéresse, restons dans ce domaine. C'est ainsi que « Saul », juif pharisien persécuteur effréné des premiers chrétiens, se convertit, sur le chemin de Damas, à l'amour de Jésus Christ et devint « Paul ». Le Christ ne s'y était d'ailleurs pas trompé, répliquant à Ananie qui lui exposait la haine de Saul à l'égard des chrétiens : « Va, car cet homme est un instrument que j'ai choisi, pour porter mon nom devant les nations, devant les rois et devant les fils d'Israël. » (4)

C'est donc dans l'objet de la haine de Saul que le Christ reconnaît ce que Paul aime.



### *Je hais ce que je suis*

La haine n'a pas pour objet le petit autre du rapport paranoïde : la haine n'est pas l'agressivité. La haine vise l'être (5) – c'est-à-dire ce dont chacun a été en partie amputé en entrant dans le monde signifiant. De cette amputation, il y a un reste : l'objet *a* lacanien, qui tient à la fois de l'être et du langage.

« Les Musulmans » font, dans le cas d'espèce, office d'objet *a*, cette part haïssable de soi-même réputée être d'autrui. Mais on saisira bien que ce bout de soi-même, parce que premièrement rejeté (6) et donc à jamais perdu, puisse aussi susciter un manque tel qu'il bascule du côté de l'amour.

### *Ce qui n'a aucun sens suscite un excès de sens*

« Les Musulmans » (expression qui, au un par un, ne veut rien dire) n'ont pas plus de raison d'être objet de haine que n'importe qui d'autre (malgré toutes les justifications plus ou moins solides invoquées par des racistes). La vraie raison de la haine est qu'il n'y a pas de raison. Et c'est essentiel qu'il n'y en ait pas. Pour la bonne raison que l'être, bien qu'il soit, n'a absolument aucune raison d'être : c'est précisément pourquoi les raisons se mettent à fourmiller, tant sur le versant de la haine que sur celui de l'amour.

L'inflation des raisons est là pour colmater le trou du *sans-raison*. C'est d'ailleurs ce qui explique la capacité qu'ont les discours à produire de « bonnes » raisons d'aimer ou de haïr.

### *Ce qui divise relie*

« Je hais les Musulmans et de ça, je dois en avoir le droit » constitue une sorte de raccourci. À première vue, on ne voit pas du tout le rapport entre la haine et le Droit, sauf à les opposer. La juxtaposition de la haine et du Droit frappe, et bien plus encore la justification de la première par le second.

Dans l'énoncé en question, l'affect de haine n'est pas refoulé, mais proféré en prenant appui sur le Droit. Le Droit n'y fonctionne plus comme un rempart contre la haine, mais au contraire, se fait son bras armé. Le Droit n'est plus régulateur, mais *pousse-à-la-haine* : il se mue en *droit de haïr*. C'est le Droit rabaisé à l'indignité d'un « droit à la haine ».

Il y a donc, dans cette phrase, une partie manquante qu'il faut reconstituer. Jacques-Alain Miller indique que la haine « *est un lien social éminent* » (7) et nous met sur la voie. Si « je hais les Musulmans », cette haine est certainement partagée par d'autres. Et si elle est largement, voire majoritairement partagée, alors cette haine doit être érigée en droit. C'est ainsi que la haine qui divise certains humains en relie d'autres entre eux.



### *La faiblesse du raciste*

Or, tout comme Jean-Jacques Rousseau écrivait dans son *Contrat social* que « force ne fait pas droit » (8), *haine ne fait pas droit*. En effet, la haine n'a pas besoin du droit de haïr : on haït, un point c'est tout. Alors pourquoi, dans cette phrase, y a-t-il recours au droit ?

Parce que « Le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître, s'il ne transforme sa force en droit et l'obéissance en devoir » (9). Le raciste n'est donc jamais assez fort pour être toujours le maître, s'il ne transforme la haine en droit et le racisme en devoir. En vérité, la haine a besoin du droit pour camoufler la faiblesse de ses raisons.



Comment, dès lors, combattre la croyance qui mène à confier au pouvoir politique, c'est-à-dire à l'autorité du Droit, ce qui doit lui demeurer le plus étranger, à savoir la haine ? En ne cessant de démasquer la haine raciste comme une faiblesse cherchant à se draper dans toutes sortes de légitimités, y compris juridique.

1 : <https://politiken.dk/debat/debatindlaeg/art6783485/De-smed-bananer-efter-os-og-råbte-at-vi-var-perkere-der-skulle-fucke-ud-af-deres-land>

2 : « *Jeg hader muslimer, og det skal jeg have lov til* » (notre traduction)

3 : Paragraphe 266 du Code pénal danois (*Straffeloven*, §266).

4 : *Actes des Apôtres*, 9-15, bible Louis Segond.

5 : « une haine solide, ça s'adresse à l'être » (Lacan J., *Le Séminaire*, livre XX, *Encore*, texte établi par J.-A. Miller, Seuil, 1975, p. 91).

6 : L'expulsion hors du moi du « mauvais », *Austossung auf dem Ich* (Freud S., *La dénégation* (1925), PUF, 1985).

7 : Miller, J.-A., « Enfants violents », intervention de clôture à la 4<sup>ème</sup> journée de l'Institut de l'Enfant *Après l'enfance*, Navarin, 2017, p. 200.

8 : Rousseau J.-J., *Du contrat social*, livre I, paragraphe III.

9 : *Ibid.*



---

*Lacan Quotidien, « La parrhesia en acte », est une production de Navarin éditeur*

1, avenue de l'Observatoire, Paris 6<sup>e</sup> – Siège : 1, rue Huysmans, Paris 6<sup>e</sup> – [navarinediteur@gmail.com](mailto:navarinediteur@gmail.com)

*Directrice, éditrice responsable* : Eve Miller-Rose ([eve.navarin@gmail.com](mailto:eve.navarin@gmail.com)).

*Rédactrice en chef* : Virginie Leblanc avec Pénélope Fay ([virginie.leblanc@gmail.com](mailto:virginie.leblanc@gmail.com) ,  
[faypenelope@gmail.com](mailto:faypenelope@gmail.com)).

*Éditorialistes* : Christiane Alberti, Pierre-Gilles Guéguen, Anaëlle Lebovits-Quenehen.

*Maquettiste* : Luc Garcia.

*Relectures* : Sylvie Goumet, Michèle Rivoire, Pascale Simonet, Anne Weinstein.

*Électronicien* : Nicolas Rose.

*Secrétariat* : Nathalie Marchaison.

*Secrétaire générale* : Carole Dewambrechies-La Sagna.

*Comité exécutif* : Jacques-Alain Miller, président ; Virginie Leblanc ; Eve Miller-Rose.

**pour accéder au site [LacanQuotidien.fr](http://LacanQuotidien.fr) CLIQUEZ ICI**